

FAQ N°3 : Discipline, sanction et règlement

Comment fonctionne le règlement et les sanctions à l'école ?

Votre enfant revient avec une remarque disciplinaire. Qu'est-ce que cela signifie ?

De manière générale, tout parent qui se pose une question peut trouver une partie de la réponse en relisant les règlements. Si vous avez perdu la version papier reçue à l'inscription, vous pouvez trouver les versions à jour sur le site de l'école en téléchargement. Ecole > Règlements. Tous les règlements de l'école ont été revus et mis à jour lors de concertations en équipe en 2009 dans le cadre du projet d'établissement.

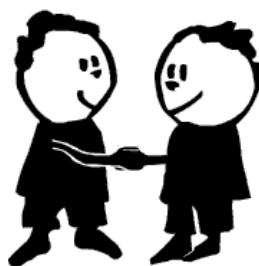
Voici les sanctions telles que présentées dans le règlement des élèves (en noir). Je vais les commenter pour vous éclairer sur les principes qui régissent notre fonctionnement et vous aider dans la gestion de ce que peut vivre votre enfant.

Le premier aspect concerne la construction de l'enfant qu'on ne peut pas sanctionner comme un adulte. L'aspect **constructif et de réparation** est donc celui que nous privilégions au quotidien et par lequel nous réglons des dizaines et des dizaines de situations chaque semaine. C'est celui qui apparaît d'abord dans le règlement. C'est évidemment un choix représentatif de nos options éducatives et pédagogiques.

Réparation

En cas de conflit...

- je m'explique
- je répare
- je présente des excuses
- je pardonne



Ensuite seulement, viennent les sanctions. Elles représentent pour nous un moyen d'arrêter un comportement inadéquat. La sanction ne cherche pas forcément à identifier précisément qui est coupable, car c'est souvent inextricable quand deux enfants se chamaillent, mais ce qui est certain, c'est qu'il faut que cela s'arrête. C'est donc un moyen utilisé pour maintenir l'ordre et la sécurité. Notre préoccupation première est d'envoyer un signal clair à l'enfant : ce que je vois là n'est pas acceptable, il faut arrêter. Ensuite vient un temps de réflexion et d'explication.

Sanctions

En cas du non-respect du règlement, selon mon âge et la gravité de la situation, je devrai :

1. être « mis hors-jeu » durant quelque temps

Mis hors-jeu = Mis à l'écart : c'est une mesure de première ligne, généralement suffisante pour régler la majorité des conflits, qui permet un retour au calme... un **stop** de la situation qui n'est pas adéquate du point de vue du **comportement**. La mise hors-jeu est une mesure très souple, qui va d'une autre place dans la classe ou dans une autre classe, dans la cour de récré ou n'importe où dans l'école. Cela permet de faire baisser la tension sans discussion. Un enfant très

en colère ou en refus catégorique d'obéir etc... Il n'y a généralement pas de discussion à ce moment-là, car ce n'est pas le bon moment. Soit l'enfant n'est pas en état, soit l'enseignant a d'autres responsabilités immédiates dont il ne peut se défaire (tenir sa classe, surveiller la cour) mais doit tout de même intervenir pour marquer le stop. La discussion est plus productive à la fin de la mise à l'écart, voir point (2) car l'enfant a pu réfléchir et se calmer.

2. raconter ce que j'ai fait et pourquoi, m'excuser

Ce 2^{ème} temps est le plus constructif et intervient un peu plus tard. L'enseignant peut alors vérifier que l'enfant a bien compris pourquoi il a été sanctionné. Cette étape est systématique après une mise à l'écart.

3. mener une réflexion et réparer les conséquences de mon comportement

Quand l'enfant est suffisamment grand, il est invité, parfois par écrit, à mener une réflexion (= punition intelligente) et quand c'est nécessaire et possible, à réparer.

4. effectuer un travail supplémentaire

Ce niveau, qui s'apparente plus à une punition est réservé aux cas les plus récalcitrants, qui ne s'impliquent pas dans la réparation ou la réflexion, ou qui récidivent avec un certain aplomb. Le travail peut être un service d'intérêt général ou un travail écrit.

5. recevoir une remarque notée au journal de classe en cas de

- a. violence (physique ou morale)
- b. irrespect envers un adulte
- c. vol ou dégradation de matériel

La remarque disciplinaire, réservée aux élèves des classes primaires, est un **signal STOP** à l'enfant (tu as franchi une limite) et une **information** aux parents prévues pour certains cas, qui sont toujours motivés (les objets sont déjà définis dans le règlement), signée par le titulaire, la direction et les parents.

La remarque est toujours motivée dans la case prévue à cet effet et doit amener à une prise de conscience et une réflexion de l'enfant avec ses parents. Elle peut être combinée à une autre sanction, car elle ne constitue pas en soi une punition, mais une trace, un signal.

Les motifs des remarques disciplinaires étant très ciblés, il y a généralement peu de place à la discussion. Nous avons volontairement limité et cerné les cas qui conduisent à une remarque pour que ce soit le moins subjectif possible et le plus lisible par l'enfant et les parents.

6. être appelé en conseil de discipline (le directeur, le titulaire et les personnes qui m'ont sanctionné) après 3 remarques.

Ce niveau provoque une réunion entre toutes les parties pour parler de l'enfant... et mettre en place les mesures d'accompagnement dans l'espoir d'un changement.

7. être convoqué chez le directeur seul ou avec mes parents

Si vous êtes convoqué par le directeur, c'est généralement grave et consigné dans le dossier disciplinaire. On ne rigole plus. Après, il ne reste que les exclusions. ...

8. subir une exclusion d'un jour de la classe
9. subir une exclusion de trois jours de la classe
10. subir une exclusion temporaire de l'école

Modèle de Carte de discipline (elle se trouve à la fin du journal de classe).

Remarques (en cas de violence, irrespect envers un adulte, vol ou dégradation de matériel)

Date	Remarque par ...	Signature du titulaire	Motif de la remarque	Signature des parents	Visa de la direction
Conseil de discipline :					

Ce n'est pas juste !

La justice et la possibilité de s'expliquer sont une évidence éducative et pédagogique qui est possible et bien présente dans les autres niveaux de sanction, avant d'en arriver à la remarque disciplinaire où cette possibilité d'explication est moins présente. **« Je te vois frapper un élève, je te donne la remarque, tu ne discutes pas, on ne frappe pas. Il n'y a pas vraiment d'explication à donner, cette règle n'est pas négociable ».** Notez cependant que la direction demande toujours à l'enfant au moment de la signature : **« Sais-tu pourquoi tu as reçu cette remarque ? – Parce que j'ai frappé et qu'on ne peut pas frapper. »**

L'école, c'est comme dans la vie... ou comme au sport.

Pour illustrer le rapport à ce qui est juste ou nécessaire aux enfants, j'utilise souvent la métaphore de l'arbitre au football : tout le monde est d'accord pour dire que l'arbitre ne voit pas tout et peut parfois se tromper. Mais tout le monde sait, en même temps, que le match serait impossible sans l'arbitre ... A l'école, c'est la même chose. Nous savons que la quête de justice est un idéal que nous poursuivons tous, mais nous savons aussi parfaitement que nous n'atteignons pas cet idéal. Votre enfant vit cet apprentissage qui n'est pas toujours agréable par rapport à cette révélation. Mais comme on dit, c'est la vie !

En ce qui concerne l'accueil de l'émotion légitime de votre enfant vis-à-vis de ces faits (tristesse, colère, peur joie...), chaque classe organise un moment régulier de médiation auquel vous pouvez le renvoyer. Voyez à ce sujet la FAQ n°4 sur la Gestion de la violence-colère.